

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LE CARREFOUR COMMUNAUTAIRE BEAUSOLEIL INC.	Numéro de permis 2009832	Date d'inspection Le 31 août 2022	
Nom de l'établissement Les Flots		Numéro de téléphone (506) 627-4125	
Adresse 300 Beaverbrook Road Miramichi NB E1V 1A1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iii) la description de ses fonctions et de ses responsabilités.	24(1)(c)(iii)	02 sept. 2022	
Commentaires :			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iv) une déclaration indiquant qu'il a lu et compris les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement.	24(1)(c)(iv)	02 sept. 2022	
Commentaires :			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vi) une copie de la vérification effectuée auprès du ministère du Développement social.	24(1)(c)(vi)	09 sept. 2022	
Commentaires :			

### Commentaires généraux

- Visite à l'établissement pour une inspection de surveillance impromptue.
- Le ratio est respecté lors de la visite.
- Les salles de bains ont tous les accessoires possibles pour permettre à l'enfant d'être autonome.
- Un document est manquant dans le dossier d'une employée, une fois le document reçu une copie sera envoyée à la mentore. Une fois ce document reçu l'employée pourra retourner auprès des enfants.
- Pendant une sortie avec le véhicule à moteur, le ratio est respecté et les éducatrices ont en tout temps une trousse de premier soin et la liste des contacts d'urgence.
- Les enfants qui mangent à la boîte à dîner ont des glacières dans leur boîte.

Commentaires généraux

Observations : Les enfants terminaient leurs dîners lorsque je suis entré dans le local. Ils étaient en jeu libre un groupe joues à faire des culbutes, un second groupe jouait à des jeux de table et un autre construisait un village avec des legos.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 31 août 2022

Date

original signé par

Gabrielle Manuel

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 31 août 2022

Date